

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/ 118 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2015/014/AN
DU 11 JUIN 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2015/014/AN du 11 juin 2015, portant autorisation de ratification du Traité Révisé de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 JUIN 2015



Prof. ALPHA CONDE